

COMMUNE DE NEUF BERQUIN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 23 MARS 2021

Convocation le 17 mars 2021

Présents : Julienne BERTELOOT, Philippe BERTIN, Patricia BROUCQSAULT, Maxime CREPIN, Virginie DAL-LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Francis DURTESTE, Stéphanie HUCHETTE, Elodie KIEKEN (à partir de la délibération n°2021-15), Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR, Gilles SALINGUE, Armelle SIMAO.

Excusés et procurations : Jacqueline DELARRE à Sylvain PETITPREZ, Elodie KIEKEN à Virginie DAL LAMOOT (jusqu'à la délibération n°2021-14)

Secrétaire de séance : Marie-France LOGIE

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR – EXERCICE 2020

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 par Messieurs GALLOIS et PAWLAK, Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maxime CREPIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par le Maire, Serge OLIVIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

SECTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT			
Dépenses	795 494.83 €	509 118.44 €	Déficit
Recettes	795 494.83 €	490 563.24 €	(-) 18 555.20 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 410 734.92 €	889 476.47 €	Excédent
Recettes	1 410 734.92 €	946 126.06 €	56 649.59 €
Total			Excédent 38 094.39 €

SECTIONS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLOTURE FIN 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLOTURE FIN 2020
INVESTISSEMENT	(-) 18 555.20 €	175 531.92 €		156 976.72 €
FONCTIONNEMENT	56 649.59 €	518 145.67 €	(-) 75 119.08 €	499 676.08 €
Total	38 094.39 €	693 677.59 €	(-) 75 119.08 €	656 652.90 €

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le conseil municipal :

- constate les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- vote le présent compte administratif 2020.

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2020

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de Neuf Berquin, réuni sous la présidence de M Maxime CREPIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1/ donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		518 145.67 €		175 531.92 €		693 677.59 €
Part affectée à investiss	75 119.08	0.00 €			75 119.08	
Opérations de l'exercice	889 476.47 €	946 126.06 €	509 118.44 €	490 563.24 €	1 398 594.91 €	1 436 689.30 €
Totaux	964 595.55 €	1 464 271.73 €	509 118.44 €	666 095.16 €	1 473 713.99 €	2 130 366.89 €

Résultat de clôture		499 676.18 €		156 976.72 €		656 652.90€
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			156 976.72 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			237 413.00 €		
	Restes à réaliser RECETTES			156 482.00 €		
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			76 045.72		

2/ constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5/ décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0.00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
499 676.18 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2021 reprises dans le tableau ci-dessous.

1° vote : après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal vote toutes les subventions proposées par Monsieur le Maire, sauf celles dont un membre d'association est présent,

2° vote : après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal vote les subventions aux associations dont un membre est présent en l'absence de celui-ci qui s'est retiré de la séance pour la circonstance :

- Patricia BROUCQSAULT pour Neuf Berquin en Fêtes

Dépenses	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL
ADSMTS asso catastrophe naturelle	30.00	30.00
APE Les P'tits Mômes (marquage au sol)	1 083.20	1 083.20
APF-Ass Paralysés de France	30.00	30.00
Ass Volontaire donneurs de Sang	30.00	30.00
Association DDEN Canton Merville	50.00	50.00

Croix rouge Hazebrouck	30.00	30.00
Ecole de musique	2 000.00	2 000.00
Handi - Flandres	30.00	30.00
Harmonie Municipale N-B	810.00	810.00
Neuf Berquin en Fêtes (marché de Noël)	5 000.00	5 000.00
Neuf Berquin en Fêtes (élastiques masques)	650.00	650.00
Pétanque du Berquin	300.00	300.00
Sapeurs-Pompiers Merville	100.00	100.00
Secours Catholique	50.00	50.00
Secours populaire	50.00	50.00
Souvenir Français	30.00	30.00
Sympathiques N-B	800.00	800.00
Tennis club N-B	400.00	400.00
USNB-Union Sportive (foot)	1 200.00	1 200.00
TOTAL	12 673.20	12 673.20

Adopté à la majorité

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SIECF TE FLANDRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre depuis 2018 et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de groupement de commandes tel que présenté en PJ ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – I - 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum :

- 12 emplois dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, rémunérés sur la base du premier échelon, pour exercer les fonctions d'animation

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – I - 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum :

- 10 emplois dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, rémunérés sur la base du premier échelon, pour exercer les fonctions d'animation, à raison de 80 h de travail maximum sur la période ;

- 16 emplois dans le grade d'agent territorial des services techniques relevant de la catégorie C, rémunérés sur la base du premier échelon, pour exercer les fonctions de peinture et de nettoyage des bâtiments communaux, à raison de 20 h par semaine

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN A VIEUX-BERQUIN

Vu l'Arrêté préfectoral du 5 février 2021 régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par la SCEA FERME DU BERQUIN en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage porcin de 2097 animaux-équivalents sur le territoire de la commune de VIEUX-BERQUIN ;
Vu les différentes pièces du dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De donner un avis **favorable** à la demande présentée par la SCEA FERME DU BERQUIN.

Article 2 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

Adopté à l'unanimité

CHARTRE SUR LA SIGNALÉTIQUE BILINGUE ET LA PROMOTION DU BILINGUISME

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de signer une Charte sur la signalétique bilingue et la promotion du bilinguisme avec l'Institut de la Langue Régionale Flamande (Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael : ANVT).

Concernant Neuf Berquin, 4 actions sont retenues :

- 1) La mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune (police et taille de caractère identiques dans les 2 langues)
- 2) Installer des plaques de rues bilingues lors des renouvellements de plaques ou à l'occasion des créations de voies
- 3) Cartes de visite bilingues pour les élus en faisant la demande
- 4) Missionner l'Institut de la Langue régionale Flamande pour la réalisation d'une étude toponymique de la commune visant à mettre en valeur les noms de lieux flamands notamment en respectant leur orthographe.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à demander la certification « Ja om't Vlamsch – Oui au Flamand » pour le niveau 1 du label (4 actions).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à demander la certification « Ja om't Vlamsch » pour le niveau 1 du Label

Article 2 : De s'engager sur les actions choisies, à savoir :

- 1) La mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune (police et taille de caractère identiques dans les 2 langues)
- 2) Installer des plaques de rues bilingues lors des renouvellements de plaques ou à l'occasion des créations de voies
- 3) Cartes de visite bilingues pour les élus en faisant la demande
- 4) Missionner l'Institut de la Langue régionale Flamande pour la réalisation d'une étude toponymique de la commune visant à mettre en valeur les noms de lieux flamands notamment en respectant leur orthographe.

Article 3 : De réaliser ces actions avant la fin de l'année 2021

Afin de mener ces actions à leur terme, la commune mènera une coopération avec l'Institut de la Langue Régionale Flamande – Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil est clos à 20h00